



LA FABLE DE CHORUS

Les collègues ayant travaillé janvier février
comme des acharnés, pour cause de CHORUS
se trouvèrent forts dépourvus au début de l'été
car la vérité, c'est que les heures en plus
ne sont à ce jour toujours pas récupérées
Abandonnés dès juillet par CAP GEMINI,
et par téléphone seulement désormais épaulés
le moral dans les chaussettes ils avaient !
Face aux modifications, aucunement informés
Tout seuls, comme des grands devaient chercher
Y'a de quoi par endroit, vraiment déprimer ...

Un peu de poésie pour vous dire que même si nous
entendons moins parler de CHORUS, cela ne signifie pas
que le quotidien de nos collègues de la Compta baigne dans
le bonheur *chorusien*.... CHORUS, la grosse machine lancée
trop vite, et trop mal, continue de faire des dégâts ...

Et pas qu'à la Compta peut-être avec le retard de paiement
des factures.

Ce serait trop bête que par exemple des collègues ne puissent
plus consulter INFOGREFEF ou que d'autres restent bloqués
dans un parking du fait de factures impayées.

.... comment ça, c'est déjà arrivé?

IL VAUT MIEUX CHERCHER
UNE AUTRE PLACE DE
STATIONNEMENT.



NON PRIORITAIRE ?

C'est une nouvelle fois par voie de presse, que nous sommes
informés du contenu des lettres plafonds, adressées par le
1^{er} Ministre aux membres du gouvernement dans le cadre du
projet de loi de finances 2013. A cette occasion, le ministère
de l'économie et des finances est catalogué dans les
ministères non prioritaires, et à ce titre devrait se voir
infliger la suppression de 2500 emplois. Aucune direction
ne sera épargnée, avec des fermetures de sites, des
restructurations de services et des redéploiements de
personnels.. Après les plus de 20 000 suppressions
d'emplois subies ces dix dernières années, ces nouvelles
coupes sombres sont totalement inacceptables pour **FO**.

Dans une période de crise économique systémique où le
gouvernement est à la recherche de rentrées budgétaires, il
est pour le moins paradoxal qu'il considère l'ensemble des
missions économiques et financières comme non prioritaires,
qu'il s'agisse notamment de l'assiette et du recouvrement de
l'impôt ou de la lutte contre toutes les fraudes.

Depuis plusieurs mois, **FO** alerte les autorités ministérielles
sur la détérioration des conditions de travail dans les
services. Si ces annonces venaient à se concrétiser, la
situation ne ferait qu'encore s'aggraver un peu plus avec des
conséquences sociales et humaines parfois dramatiques.

RECLASSEMENT DES INSPECTEURS ISSUS DE LA CATÉGORIE B PROMUS AVANT 2006

Le 18 juillet dernier, Mme LEBRANCHU, ministre de la
Fonction Publique, a confirmé à FO, qu'une concertation
était en cours avec le ministre en charge du Budget en vue
de déterminer les possibilités d'apporter une solution à

l'application des dispositions du décret n°2006-1827 du 23
décembre 2006 lors de l'accession à la catégorie A.

Dès la parution du décret du 23 décembre 2006, dont
l'article 5 détermine les modalités de reclassement en
catégorie A des fonctionnaires ayant appartenu à un corps
ou un cadre d'emploi de catégorie B, **FO** avait saisi, par
une lettre du 26 février 2007, les responsables de
l'Administration en dénonçant les inégalités induites par
ce texte.

Toujours au cours de l'année 2007, **FO** avait lancé une
pétition affirmant "qu'une avancée obtenue devait l'être au
profit de tous" L'annonce ministérielle est certes
encourageante, mais **FO** reste très attentif à l'évolution de
ce dossier qui, à ce jour, n'a pas encore trouvé de solution
favorable pour les personnels lésés.

LES AGENTS DU FISC NE CHÔMENT PAS!

En 2011, les redressements fiscaux ont permis à l'État de
récupérer plus de 16 milliards d'€. Alors que la fraude fiscale
est aujourd'hui estimée entre 30 et 60 milliards par an, qu'en
serait-il si ses moyens d'action n'avaient pas été réduits
comme jamais par la RGPP?

Selon le dernier rapport d'activité de la DGFIP du 2 juillet,
les redressements fiscaux ont «rapporté 16,4 milliards d'€ à
l'État en 2011». C'est légèrement plus que les 16 milliards
récupérés en 2010. D'une année sur l'autre, cela
représente une hausse de 2,5%... ou le quart de ce
que rapporte chaque année l'impôt sur le revenu.
Sans surprise, la quasi-totalité des sommes
récupérées proviennent des entreprises.



UN MANQUE À GAGNER GIGANTESQUE

Lors de ses contrôles dits de «comptabilité sur place» (très
stricts), réalisés dans 47□408 entreprises, le fisc a recouvré
ainsi pas moins de 10,8 milliards d'€.

Quant aux contrôles sur pièces dans les bureaux de Bercy
(plus souples), leur part a atteint 5,6 milliards d'euros. Du
côté des ménages, les rappels d'impôts se sont élevés au total
à 810 millions d'€ contre 623 millions d'€ en 2010. Que
nous démontrent ces chiffres? «Ils soulignent d'abord que les
contrôles fiscaux restent plus que jamais nécessaires et
légitimes vu l'étendue de la fraude qu'ils sous-tendent»,
explique □ Pascal Pavageau □ (**FO**), après avoir rappelé que
ces redressements ne «rapportent pas, mais évitent des
manques à gagner pour les recettes publiques. La baisse des
entrées fiscales ajoutée à la fraude, c'est aujourd'hui la
principale cause de l'endettement public, au moment même
où sont appliquées aux citoyens des mesures d'austérité
suicidaires. Pour lui, se pose dès lors la question des moyens
humains et matériels alloués aux services de l'État, y
compris à Bercy: «Pour lutter efficacement contre la fraude,
il faut a fortiori plus d'effectifs de fonctionnaires dévastés
depuis 2007 par la RGPP.» Et le syndicaliste de lancer:
«Sachant qu'avec des moyens réduits, plus de 16 milliards
ont pu être récupérés, qu'en serait-il avec les moyens ad hoc?
Et si l'État ne perdait plus 60 milliards par an?».